

AVIS SPECIFIQUE DE PASSATION DES MARCHES (ASPM)

Nom du marché : Construction du siège de l'Autorité de Régulation de

l'Electricité (ARE)

Nom du projet : Millennium Challenge Account-Bénin II (MCA-Bénin II)

Type d'avis : Appel d'Offres

Information Générale Pays:

Pays Bénin

Ville/Localité: Cotonou

Avis/Numéro de Contrat : AO/PP10-COM-PRISP-26

Date de publication : 9 Novembre 2020

Date limite: 8 Janvier 2021

Agence de financement : Millennium Challenge Corporation (MCC)

Acheteur/ Maître de

l'Ouvrage:

Millennium Challenge Account - Bénin II

Langue d'origine : Français

Information de Contact

Adresse:

Gabriel DEGBEGNI

Coordonnateur National

Millennium Challenge Account - Bénin II

95, rue 5073, Zongo Nima

Immeuble Kougblénou, 3ème étage

Domaine de l'OCBN Derrière la Compagnie Territoriale de Gendarmerie du Littoral Cotonou.

République du Bénin

Email: info@mcabenin2.bj

Site Web: http://www.mcabenin2.bi

Type de marchés : Travaux

Code du marché: 45000000 Travaux de construction

45210000 Travaux de construction de bâtiments

- 1. Le Millennium Challenge Corporation (« MCC ») et le gouvernement du Bénin (« Gouvernement » ou « GdB ») ont signé un Compact Millennium Challenge Account (« Compact ») visant une aide du Millennium Challenge Account d'environ 375 000 000 Dollars US (« Financement MCC ») destinée à contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au Bénin. Le Gouvernement, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Account - Bénin II (MCA - Bénin II) (« Entité MCA »), se propose d'affecter une partie du Financement MCC au règlement des paiements autorisés au titre du marché visé par le présent Appel d'Offres (AO). Tout paiement effectué au titre du marché envisagé sera soumis, à tous égards, aux termes et conditions du Compact et documents associés, y compris aux restrictions relatives à l'utilisation et aux conditions de décaissement du Financement MCC. Aucune partie autre que le Gouvernement et l'Entité MCA ne pourra se prévaloir du Compact ni prétendre au produit du financement du MCC.
- 2. Le Financement MCC est alloué par le Congrès des États-Unis et réservé à l'avance au Compact, sans financement progressif ou partiel. Ainsi, lorsqu'un contrat est signé avec une entité MCA, l'argent est déjà disponible pour l'entité MCA et, pour la plupart des contrats, les factures sont payées directement aux contractants / consultants / fournisseurs par le Trésor américain.
- 3. Le programme énergétique du Bénin comprend quatre (4) projets à savoir : (i) Projet « Réformes des Politiques et Renforcement Institutionnel » ; (ii) Projet « Production d'Electricité » ; (iii) Projet « Distribution d'Electricité » ; et (iv) Projet « Accès à l'Electricité Hors Réseau ». L'objectif du programme est d'accroître la productivité et la production des entreprises, de générer davantage de possibilités économiques pour les ménages et d'améliorer la capacité de fournir des services publics et sociaux en améliorant la quantité et la qualité de l'approvisionnement de l'électricité. Le Compact sera exécuté sur une période de cinq années après l'entrée en vigueur. Le Compact énergétique du Bénin est entré en vigueur le 22 juin 2017. Cet avis s'inscrit dans le cadre du Projet « Réformes des Politiques et Renforcement Institutionnel » du Compact du Bénin.
- 4. Cet Appel d'Offres est conforme à l'Avis Général de Passation de Marché (Compact) N°10 qui a été publié sur dgMarket le 9 Octobre 2020, dans UN Development Business (« UNDB ») le 15 Octobre 2020, sur le site Internet de MCA - Bénin II (www.mcabenin2.bj) le 12 Octobre 2020 et dans la presse locale « La Nation » les 15 et 19 Octobre 2020 et « Le Matinal » les 15 et 22 Octobre 2020.
- 5. MCA-Bénin II agissant au nom du Gouvernement du Bénin invite les Soumissionnaires qualifiés à lui soumettre leur meilleure offre pour la « Construction du siège de l'Autorité de Régulation de l'Electricité (ARE) ». Une description détaillée des prestations est donnée dans l'énoncé des travaux qui figure dans le Volume II, Section V du Dossier d'Appel d'Offres (DAO).
- 6. L'Appel d'Offres est ouvert à toutes les entités éligibles (« Soumissionnaires ») qui souhaitent remettre une offre.
- 7. Le marché de construction du siège de l'Autorité de Régulation de l'Electricité comporte deux composantes à savoir la réalisation des travaux et la fourniture d'équipements et mobiliers de bureaux ci-après décrites :

- Travaux : travaux préparatoires, bâtiment principal R+2, VRD et bâtiments annexes:
- Fourniture, installation et mise en service des Equipements bureautiques et mobiliers de bureau nécessaires pour le personnel de l'ARE.
- 8. Un Soumissionnaire sera sélectionné suivant la méthode de Sélection Basée sur la Qualité et le Prix (SBQP) dans le cadre des procédures d'Appel d'Offres comme décrite dans les Sections respectives du DAO. Les Soumissionnaires sont avisés que ces procédures sont régies par les Directives de Passation de Marchés du programme de MCC (PPG), qui peuvent être consultées sur le site Web du MCC : www.mcc.gov.
- 9. Les Soumissionnaires intéressés à soumettre une offre doivent exprimer leur intérêt en envoyant un courrier électronique comprenant leurs coordonnées complètes au point de contact qui figure ci-après :

Agence de Passation des Marchés de MCA-Bénin II, info-benin@charleskendall.com

Un lien de téléchargement du DAO complet, en PDF, leur sera communiqué par courrier électronique.

10. Le DAO comprend les sections suivantes :

PREMIÈRE PARTIE - SOUMISSION DES OFFRES ET PROCÉDURES DE SÉLECTION: Section I- Instructions aux Soumissionnaires (« IS »): Cette section fournit des informations afin d'aider les Soumissionnaires potentiels à préparer leurs Offres, et décrit également la soumission, l'ouverture et l'évaluation des offres, ainsi que l'attribution des contrats ; Section II-Fiche des Données de l'Appel d'Offres (FDAO) : Cette section énonce les exigences propres à la présente procédure de passation de marchés; Section III- Qualification et critères d'évaluation : Cette section précise les critères qui serviront à évaluer les Offres ; Section IV- Formulaires de soumission : Cette section comporte les formulaires de soumission de l'Offre, qui doivent être complétés par les Soumissionnaires et soumis dans le cadre de leur Offre.

DEUXIÈME PARTIE - ENONCE DES TRAVAUX: Section V- Enoncé des travaux (Exigences de l'Acheteur) : Cette section fournit la description des Travaux faisant l'objet de la passation de marchés et comprend les sous-sections suivantes : i) Sous-Section- Bordereaux des prix unitaires forfaitaires et Devis quantitatif: Cette soussection comporte une liste détaillée des quantités de Travaux devant être réalisés et tarifés par les Soumissionnaires, ii) Sous-Section- Spécifications techniques et critères de résultats: Cette sous-section décrit l'étendue des Travaux et comprend une présentation claire des normes auxquelles les matériaux utilisés, les équipements, les fournitures et la qualité du travail à fournir, doivent se conformer; iii) Sous-Section- Etudes: Cette section fournit des informations sur les études géotechniques et les études topographiques réalisées dans le cadre de la présente procédure afin d'aider les Soumissionnaires potentiels à préparer leurs Offres ; et iv) Sous-Section- Plans, dessins techniques : Cette soussection comporte des plans de construction suffisamment détaillés pour permettre aux Soumissionnaires de comprendre le type et la complexité des travaux exigés, et de tarifer le Devis quantitatif.

TROISIEME PARTIE - CONDITIONS DU CONTRAT ET FORMULAIRES CONTRACTUELS - Section VI- Avis de marché et Accord : Cette section contient les avis (Avis d'intention d'adjudication et Lettre d'acceptation) à envoyer à l'Entrepreneur et l'Accord à conclure entre l'Entité MCA et l'Entrepreneur; Section VII- Conditions Générales du Contrat (« CGC »): Cette section contient le modèle de Contrat que les Entités MCA devront conclure pour la réalisation de petits travaux; Section VIII-Conditions Particulières du Contrat (« CPC »): Cette section contient le formulaire reprenant les clauses contractuelles qui complètent le CGC et qui doivent être respectées par les Entités MCA pour chaque passation des marchés de petits travaux; Section IX-Annexes au Contrat: Cette section comporte les formulaires, qui une fois complétés, feront partie intégrante du Contrat. Il s'agit notamment des Dispositions complémentaires, du Formulaire de certificat d'observation des sanctions, du Formulaire d'auto-certification, de la Garantie d'exécution, de la Garantie de paiement anticipé et de la Retenue de garantie, au besoin.

- 11. Deux réunions préalables à la soumission (en ligne) et une visite de sites seront organisées comme indiqué dans la Fiche de Données de l'Appel d'Offres (« FDAO »), Section II du DAO. La participation n'est pas obligatoire mais elle est fortement recommandée à tous les Soumissionnaires intéressés ou leurs représentants.
- 12. Toutes les offres doivent être accompagnées d'une Garantie d'Offre dans la forme et le montant spécifiés dans la FDAO.
- 13. La date limite de réception des offres est fixée au 8 Janvier 2021 à 15 h 00, heure locale de Cotonou, Bénin. Veuillez noter que seules les offres électroniques sont acceptées.

Les Soumissionnaires sont informés que la capacité de leur bande passante Internet déterminera la vitesse à laquelle leurs Offres seront téléchargées via le Lien de demande de fichier. Les Soumissionnaires sont donc invités à lancer le processus de téléchargement de leurs Offres via le Lien de demande de fichier en temps utile avant la date limite de soumission des Offres et soumettre leurs Offres dans le délai requis. Les Offres qui ne sont pas présentées dans le délai imparti ne seront en aucun cas acceptées.

Gabriel DEGBEGNI
Coordonnateur National

